

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner des gérants de portefeuille d'actifs Immobiliers ISR France et Europe

Paris, le 17 janvier 2022 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance une procédure négociée afin d'attribuer huit mandats de gestion, quatre actifs et quatre dits « stand-by », de portefeuilles existants d'actifs immobiliers.

Cette consultation portera sur deux lots, comportant chacun deux mandats actifs :

- le lot 1, composé de deux portefeuilles d'actifs immobiliers ISR non cotés situés en France
- le lot 2, composé de deux portefeuilles d'actifs immobiliers ISR non cotés situés en Europe.

Chacun des quatre titulaires des mandats actifs devra gérer un portefeuille *core* existant d'actifs immobiliers et les actifs immobiliers qui le composent, réaliser le cas échéant des acquisitions et cessions d'actifs immobiliers, gérer les structures de détention, réaliser le cas échéant la structuration de financements externe.

Ces missions seront réalisées dans le respect des dispositions ISR de l'ERAFP et dans l'optique d'accompagner l'Établissement dans la mise en œuvre de ses engagements en faveur du climat pris notamment dans le cadre de la *Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*.

A titre indicatif, le montant cible de chaque lot s'élèvera à 2,5 milliards d'euros. Ce montant pourra être revu à la hausse ou à la baisse notamment en fonction des décisions du Conseil d'administration de l'ERAFP, des anticipations de marché de l'ERAFP ou de la performance des gérants par exemple.

La durée du marché sera de 8 ans avec la possibilité pour l'ERAFP de le reconduire pour deux périodes successives de deux ans chacune. Quatre des huit mandats attribués étant dits « stand-by », l'ERAFP se réserve l'opportunité de les activer, ou non, sur toute cette période.

Le dossier de consultation complet de cet appel d'offres est disponible sur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com). Un lien vers cette plateforme est également accessible sur le site Internet de l'ERAFP ([www.rafp.fr](http://www.rafp.fr))

---

### **L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable**

Avec près de 41 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2021. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)